

# ASIYE

Association Scolaire Intercommunale Yvonand et Environs  
COMITE DE DIRECTION

Yvonand, le 21 août 2023

## TRANSPORTS PRIVES

Le Comité de direction de l'ASIYE,

se référant au :

**Règlement sur les transports scolaires (RTS du 19 décembre 2011 – réf. 400.01.1.4)**

**Art. 6 Transports privés**

1 Lorsque les circonstances le justifient et avec l'accord des représentants légaux, la Municipalité peut renoncer à organiser un transport. Dans ce cas, la commune verse une indemnité aux représentants légaux des élèves concernés.

2 Cette indemnité est calculée sur la base d'un forfait kilométrique dont le montant est fixé par le Conseil d'Etat.

invite les personnes concernées à solliciter le questionnaire adéquat au secrétariat du Comité de direction de l'ASIYE.

**Délai** : Ce questionnaire est à remettre jusqu'au **15 septembre 2023 au plus tard au secrétariat de l'ASIYE** – Ri-TP, réf. 400.01.1.3, chapitre V, Art. 18 (Questionnaire).

Site internet : [www.asiye.ch](http://www.asiye.ch).

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président :

  
M. SCHNORF

La Secrétaire :

  
J. CACHIN